

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE BARDOS
PYRENEES ATLANTIQUES

SEANCE DU 07 JUIN 2022

OBJET : OCTROI D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION COLO4L

L'an deux mille vingt-deux, et le sept juin, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BARDOS, légalement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Madame Maïder BEHOTEGUY, Maire.

PRESENTS : Henri DIRIBARNE - Geneviève DULIN — Jean-Baptiste LAMOTE — Odette DIBON- CELHAY Martine - LAGADEC Marie-Pierre - ETCHETO Nathalie - TOURATON Elisabeth - DIRIBARNE Lionel - DACHARY Jérôme - OYHENART Joël - BALADE Ramuntcho - DARRIEUMERLOU Aurélie - LEMBEYE Grégory - EYHERABURU Mélanie - BIDART Thibault

EXCUSES : DELAGE Véronique - BERHOCOIRIGOIN Patrick

La Maire expose la demande de sponsoring de l'association COLO4L, composée de Gaby D'HERBECOURT de Bardos et Marina ETCHEVERRY de Guiche, en vue de financer la participation de leur équipage au Raid 4L TOPHY devant se dérouler du 16 au 26 février 2023.

Le 4L TROPHY est un raid solidaire reliant le Sud de la France au Maroc, en 4L, et ouvert uniquement aux étudiants. La 26ème édition de cette course, où il n'y a pas de classement, donc pas de compétition, aura lieu du 16 au 26 février 2023 et devrait rassembler près de 2500 participants. Chaque équipage vit une aventure humaine et sportive où l'entraide est le mot d'ordre, l'objectif étant que chacun arrive au bout du parcours après la traversée du désert. A la fin du voyage, une cérémonie de remise des dons apportés dans son véhicule par chaque équipage (matériel scolaire, médical, denrées alimentaires) est organisée au bénéfice de l'association « Enfants du Désert ».

Considérant l'intérêt de la démarche qu'elles entreprennent et sa dimension solidaire, eu égard également à leur engagement d'effectuer une journée citoyenne auprès des services de la commune ou auprès d'une association pour une mission d'intérêt général.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Invité à se prononcer, **le Conseil Municipal**, ouï l'exposé de la Maire et après en avoir largement délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'attribution d'une subvention de 150 € à l'association COLO4L

La Maire,
Maïder BEHOTEGUY

